



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 15

אלו קשרים שחייבין עליהן--קשר הגמלים, וקשר הספנים; כשם
שהוא חייב על קושרן, כך הוא חייב על היתרן. רבי מאיר אומר,
כל קשר שהוא יכול להתירו באחת מידיו, אין חייבין עליו

Voici les nœuds pour lesquels on est redevable : le nœud des chameliers et le nœud des bateliers. Et de même qu'on est redevable lorsqu'on les fait, de même est-on redevable lorsqu'on les défait. Rabbi Méïr dit : tout nœud qu'on peut défaire d'une seule main, on n'est pas redevable à son sujet.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions